

# 11<sup>ème</sup> Concours lycéen de plaidoires pour les droits de l'Homme de Tamatave

Mercredi 6 avril 2022  
Toamasina



© Institut international des droits de l'Homme et de la paix - www.2idp.org.au - 2022



# **11<sup>ème</sup> Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Tamatave**

Mercredi 6 avril 2022  
Toamasina

**Conception et réalisation :** Institut international des droits de l'Homme et de la paix - avril 2022

**Directrice de publication :** Nicole Ameline

**Coordination :** Jonas Bochet - Équipe du bureau de la coopération décentralisée à Tamatave

**Mise en page :** Eve Mesnil Letellier, Image in France

**Relecture :** Régis Diambelou - Eve Mesnil Letellier

L'élaboration de ce recueil de plaidoiries et la réalisation du Concours sont le fruit d'un travail collectif de l'ensemble de l'équipe de l'Institut et des partenaires associés.

Un grand merci à eux pour leur investissement à la réussite de ce concours et dans la défense des droits de l'Homme.

Ce livret a été imprimé avec le soutien financier du SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle) de l'Ambassade de France à Madagascar.

Les organisateurs du Concours n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les candidats ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Le Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina est organisé depuis 2012 par l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix en partenariat avec la Maison de la coopération décentralisée entre les régions Atsinanana et Normandie.

Cet événement donne la possibilité à des lycéens malgaches de plaider un cas récent et réel de violation des droits de l'Homme à travers le monde. Grâce à ces avocats en devenir, le public présent ainsi que les lecteurs de ce recueil sont confrontés à des situations souvent méconnues mais toujours révoltantes. Par leurs arguments, ces jeunes proposent des solutions juridiques et sociétales afin de lutter contre l'impunité et défendre et promouvoir les droits de l'Homme.

Après une édition 2020 reportée et une édition 2021 en visioconférence en raison de la crise sanitaire mondiale, le Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina revient cette année en présentiel. Pour notre plus grand plaisir !

Les organisateurs du Concours ont cette année reçu 110 inscriptions provenant de 19 établissements scolaires de la Région Atsinanana. 79 plaidoiries ont finalement été déposées auprès des organisateurs et 12 d'entre elles, représentant 6 établissements, ont été retenues pour la finale qui se tient mercredi 6 avril 2022 à Toamasina. Cet engouement pour le Concours démontre sa pertinence pédagogique et la très forte envie des lycéens de pouvoir s'exprimer sur les enjeux sociétaux.

Cet événement, organisé dans le cadre de la Coopération Décentralisée des Régions Normandie et Atsinanana, et dont l'équipe apporte un soutien logistique précieux tout au long de la mise en oeuvre de ce projet. Le projet est soutenu par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, la Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique et Professionnel et l'Alliance Française de Tamatave.

Les organisateurs du Concours ont une pensée particulière pour l'équipe de l'association YES-Tafita qui anime et coordonne différents clubs droits de l'Homme en Région Atsinanana en lien étroit avec l'Alliance française de Tamatave qui joue un rôle important de diffusion du Concours sur le territoire de la Région Atsinanana. Grâce aux efforts de tout le monde sur place, un club droits de l'Homme a ainsi vu le jour à Vatomandry cette année. En attendant le déploiement de nouveaux clubs dans les années à venir.

L'Institut international des droits de l'Homme et de la paix a pour objet la promotion et la défense des droits de l'Homme, du droit international humanitaire et le règlement pacifique des différends. Association de loi 1901, l'Institut a été créé par la Région Normandie, la Ville de Caen, le Mémorial de Caen, l'Ordre des Avocats de Caen et l'Université de Caen Normandie. L'association est aujourd'hui présidée par Madame Nicole Ameline.

# Sommaire

## **8 ans et déjà marchand**

ANDRIANAMBININA Espérance Priscillah ..... p.9

## **Coupable ou pas, on te tuera**

MICHEL Fagilla Renée & TSIARO Océane Ophélie ..... p.11

## **C'est plus que ma peine !**

FANOMEZANJANAHARY Alfred ..... p.14

## **La grossesse précoce: pas envie de préparer le biberon à 14 ans!**

RASAMOELINA Ny Aina Manoa & RANDRIANASOLO Andoniaina ..... p.17

## **Mon bambin est une source de revenu**

NAMOUELA RABEZARISOA Manon Tia ..... p.20

## **Silence mortel**

RAMIMA Victorien Juliano ..... p.23

## **Un monde cruel**

RAZANATINA Henintsoa Sitraka Mickaelah ..... p.26

## **Un enfant : un jouet**

ESHKOL Tedjao & RASOARIMANANA Kanto Nicole ..... p.29

## **Prisonnière de sa propre maison**

TSIRINANDRO Flanie ..... p.32

## **Un petit billet et tout est réglé**

RANDRIAMBOAVONJY Jerry Nathan ..... p.35

## **Violences policières**

BOTOTSARA Sarobidy Jocia Lauren ..... p.39

## **Qui pourrait me sortir de là ?**

RANDRIANJAVELO Ny Aina Manoa ..... p.41

## 8 ans et déjà marchand

ANDRIANAMBININA Espérance Priscillah

Chers membres du jury, cher public, bonjour !

Je suis ici pour plaider une cause qui me tient à cœur, il s'agit des enfants qui travaillent. Madagascar est l'un des pays les plus touchés car environ 1 enfant sur 5 est astreint au travail. Il est malheureux de constater qu'un enfant qui doit encore profiter de son enfance, soit obligé de quitter le système scolaire pour diverses raisons. Selon l'organisation internationale du travail, 152 millions d'enfants sont victimes de cette exploitation illégale. Parmi eux, il y en a qui ont à peine un certificat de naissance. Ces enfants n'ont donc pas d'identité. Pourtant, malgré leur âge, ils sont soumis à des très mauvaises conditions de vie. Tout cela est dû au travail infantile qui constitue un obstacle à l'éducation. L'avenir de ces pauvres enfants est en danger. Que deviendront-ils après quelques années ? Pourtant l'article 26-1 de la déclaration Universelle des Droits de l'homme stipule que : « Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental ». Cela veut donc dire qu'un enfant a le droit à l'éducation. Il est du devoir de ses parents de l'envoyer à l'école et non travailler. Mais à cause de la pauvreté, les moyens ne suffisent pas. Ces enfants souffrent. Ils ont besoin de notre aide. Ils ont des droits qui finalement sont bafoués, non respectés, et négligés. C'est pourquoi je suis présente aujourd'hui devant vous. Pour porter parole à tous ces enfants malgaches victimes d'exploitation. A tous ceux qui n'ont jamais osé, su, exprimer leur souffrance depuis. Il est temps de rompre le silence. Cher public, une telle forme de maltraitance ne peut être tolérée. Quels crimes ces enfants ont-ils commis pour mériter un tel fléau ? Avec des parents parfois indifférents et des employeurs profiteurs et intéressés. La vie de ces enfants est devenue un vrai cauchemar qu'ils vivent au quotidien. Imaginons-nous à leur place. Ne sachant pas à peine lire ni écrire, n'ayant même pas un minimum de savoir et de connaissance. Ils sont employés jour et nuit et n'ont même pas force ni le pouvoir de se révolter. Pourtant, au fond d'eux, ils ont une blessure sera sans doute difficile à guérir. Une séquelle de la vie qu'ils garderont toute une vie, ils n'ont personne vers qui se tourner. C'est le cas du petit Tody, un jeune garçon âgé de 8 ans. Il quitta très tôt le système scolaire pour le travail. Ses parents n'avaient pas les moyens suffisant pour lui permettre d'être scolarisé. Tous les jours, il vend des petites bricoles qu'il fabrique lui-même. Il souhaite être scolarisé comme certains de ses amis, mais

## Coupable ou pas, on te tuera

MICHEL Fagilla Renée & TSIARO Océane Ophélie

il n'a pas le choix, sa vie doit se résumer à vendre son savoir-faire.

Mais il a des rêves qu'il ne peut malheureusement pas réaliser. Pour un enfant, c'est ce qu'il y a de pire. Il n'a même pas reçu l'éducation qu'un enfant doit normalement recevoir, vu que ses parents non plus ne savent pas ce qu'est l'éducation, sinon il aurait un minimum de conscience qu'un enfant est censé être à l'école et non au travail. Cher public, les enfants exploités illégalement ont également droit à la protection de la loi tous comme les autres enfants. Comme le déclare l'article 7 de la déclaration Universelle des Droits de l'homme : « tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi ». L'état doit agir oui, mais nous aussi, nous avons notre part de responsabilité. Rappelons-nous qu'une situation concernant un citoyen, concerne toute la population, ce qui veut dire que si l'un d'entre nous souffre, nous souffrons tous avec. C'est ce qui fait l'union redonnant espoir à ces pauvres enfants. Il serait temps de mettre fin à cette « tradition » d'employer les mineurs. Mais comment ? Tout d'abord sensibiliser et informer les familles sur les conséquences néfastes du travail pour les enfants. Les enfants eux-mêmes devraient être sensibilisés sur leurs droits avec, notamment, la mise en place de groupe de parole. Il faut aussi mettre en place des systèmes d'épargnes et de crédits qui permettent aux familles de se développer leurs activités, afin d'augmenter leurs revenus. On dit que l'avenir les enfants est l'avenir du pays. Mais il n'y aura donc point d'avenir si ces enfants continuent d'être autant exploités. Alors faisons en sorte que l'avenir puisse exister à Madagascar. Pour le bien de tous les enfants malgaches, pour le bien de toutes les générations futures. Unissons-nous pour que l'espoir renaisse en eux, pour qu'un jour, leurs rêves deviennent réalité. Pour que plus jamais, au grand jamais, l'enfant ne soit illégalement exploité, mais qu'il retrouve son identité. Que cette « tradition » puisse cesser, car chaque enfant mérite d'être scolarisé afin de préparer son avenir et qu'on retrouve sur chaque visage un sourire et une joie de vivre.

« Mpangalatra e! Mpangalatra e! Il faut le tuer! » Tel est le refrain typique de la pratique « moyenne âgeuse » qu'est la vindicte populaire.

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs et chers jurys, bonjour. Qu'en est-il de toutes ces victimes de la justice populaire ? Aussi dit « vindicte », il s'agit de l'initiative de se faire justice nous-mêmes. De toute façon, on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Cependant dites-nous, est-ce vraiment la seule manière disponible pour punir les criminels ? Très clairement : NON ! C'est pour cette raison que les lois existent et qu'il faut les appliquer.

Malheureusement à Madagascar, le « fitsaram-bahoaka » est la solution par défaut pour la population : un mal pour un bien commun selon eux. En effet, ayant perdu toute confiance envers les forces de l'ordre, le peuple a décidé de prendre la situation en main pour instaurer la sécurité en appliquant cette cruelle méthode. Ainsi, la justice populaire est très pratiquée aux quatre coins de la Grande Île. Cela est honteux pour un pays qui est censé être un état de droit.

Cette agressivité du peuple s'explique par l'incompétence des autorités judiciaires. En plus de ne pas arriver à faire régner la justice sur le territoire, ces dernières sont également très corrompues. Imaginez un court instant, un voleur est pris la main dans le sac. Il est conduit au commissariat et placé en garde à vue. Seulement 2h après, celui-ci est déjà relâché dans la nature, prêt à se venger et préparer son prochain coup. Effectivement, pourquoi s'arrêter en si bon chemin quand ça rapporte et que l'on a l'occasion de recommencer ! ? Tandis que pendant ce temps, la victime est toujours en train de déposer sa plainte. Cette situation est très répétitive, à présent peu importe l'heure, de jour comme de nuit, le temps que ce soit un jour de pluie ou une période cyclonique, rien ne peut empêcher l'action des délinquants. C'est à se demander si les voleurs ne font pas plus de rondes autour des quartiers que les policiers ? Est-ce correcte ? Pourquoi la justice n'agit-elle pas dans les situations de tels genres ? Voilà donc la raison pour laquelle le peuple malgache a choisi de faire du vindicte populaire.

Les faits se déroulent tous à peu près de la même façon : une foule en colère séquestre un « présumé coupable » pour le maltraiter ou le torturer menant parfois jusqu'à sa mort. Mais bien sûr, ce n'est pas si drôle si l'on est certain que l'homme qu'on massacre est innocent.

D'ailleurs, on peut souligner que les personnes qui pratiquent la justice populaire, eux-mêmes deviennent des coupables et des meurtriers en agissant de la sorte.

Prenons le cas de David, le jeune homme travaillait comme domestique dans une maison se situant à Verrerie, un quartier très prisé par les malfaiteurs ici à Tamatave. Un jour, le domicile où il était employé, a été cambriolée et son patron l'a accusé d'être le voleur. Il a essayé de se défendre et de protester mais rien à faire, il était le responsable aux yeux de tous. Le lendemain, son corps mutilé a été retrouvé sur le bord d'un canal. David n'est pas le premier innocent à avoir le malheur d'être victime de la justice populaire. Dans certains cas, il s'agit juste de simples accusations, sans fondements et sans preuves. La victime n'a même pas droit au bénéfice du doute. Et même s'il est coupable, il a droit à un jugement et non à une peine de mort!

Il est dit dans l'article 10 des droits de l'homme que : «Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit étendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.»

Mêmes si des lois sont fixées pour combattre ces atrocités, n'est-ce pas juste ignoble d'infliger des souffrances à un être humain ? N'y a-t-il pas un minimum de bonté dans le cœur de ces gens pour qu'ils réfléchissent par deux fois avant d'ôter la vie d'un homme ?

Par exemple, Pierre était un père de famille vivant dans la pauvreté. Un jour, il est rentré en ayant rien gagné alors que sa femme et ses deux enfants mouraient de faim. Désespéré et prêt à tout pour son foyer, il a décidé de voler un poulet dans la cour d'à côté. Malheureusement pour lui, le propriétaire l'a pris en flagrant délit et a signalé aux autres habitants du quartier. Ce soir-là à Mangarano, on a assisté à une scène des plus horribles. Le pauvre homme qui voulait juste nourrir sa famille fût brûlé vif, attaché à un poteau en étant aspergé d'essence. Mais s'il vous plaît, pourquoi autant de cruauté ? Nous ne voulons pas vous persuader d'éprouver de la pitié pour tous les hors la loi, cependant il faut tout de même arrêter cette manière de vouloir les tuer à tout prix. Une simple amende ou quelques temps en prison aurait pu régler le problème.

Nous tenons également à rappeler qu'il est clairement stipulé dans l'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme que «Nul ne sera soumis à des peines de traitements cruels, inhumains ou dégradants.»

Il y a 2 semaines encore, un voleur de vanille a eu les deux mains tranchées suite à une vindicte à Sambava. On en a parlé en classe et à notre grande et malencontreuse surprise, certains de nos camarades ont approuvé cette affreuse punition qui lui a été infligé. De plus, à Madagascar c'est scandaleux de savoir que plus de quatre malgaches sur dix approuvent la justice populaire. C'est attristant !

Un raisonnement logique se met donc en place : TUER un tueur fait de nous-mêmes des TUEURS! Comme le dit si bien le proverbe français «Tel est pris qui croyait prendre». En voulant eux-mêmes rétablir l'ordre, ces personnes sont à leurs tours des criminels méritant des sanctions pénales.

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs et chers jurys, voulez-vous rester témoin de cette ignoble méthode pour faire justice ? De nombreuses solutions existent face à ce dilemme. Il suffirait juste que les lois soient appliquées et respectées. Aussi, les autorités doivent redorer leurs images et regagner la confiance de la population. Pour cela, il faudrait qu'elles prouvent leurs bonnes compétences et rétablissent du mieux qu'elles peuvent l'ordre dans la société. On devrait également sensibiliser le peuple, afin qu'il arrête de vivre dans l'ignorance. Une justice existe et ce n'est pas aux habitants de la faire!

Ainsi, il est tout à fait possible d'empêcher la justice populaire. Luttons contre le «fitsaram-bahoaka» ! Ensemble nous pouvons éradiquer cette pratique inhumaine !

MICHEL Fagilla Renée et TSIARO Océane Ophélie

## C'est plus que ma peine !

FANOMEZANJANAHARY Alfred

Mesdames et messieurs, les membres du jury, bonjour ! Ils ont commis des infractions, des délits. Certains d'entre-deux ont fait pire, des criminels. La société et la justice les ont jugés. Ils sont reconnus coupables et actuellement ils purgent leur peine en prison. Tout semble régler, les méchants ont été attrapés. Mais qu'en est-il des conditions de détentions dans les prisons de Madagascar ? En effet, criminels ou non, ils sont avant tout des êtres humains. Dans la grande île, les détenus vivent dans des conditions atroces. Surnombre et maladie, mauvaise hygiène et maltraitance, sont au cœur des centres de détention malgache. Il y a des cas et des témoignages confirmant cette situation affreuse dans laquelle ils vivent à la longueur du temps.

D'abord, la surpopulation des prisons affecte toutes les régions de Madagascar. En effet, c'est dans les pays pauvres qu'on trouve les plus vieux cachots et la plus grande surpopulation carcérale. Il existe 82 établissements pénitentiaires dans le pays. Ils comptent 42 maisons centrales, une maison de force et de deux centres de rééducation d'après Unicef. Dans ces prisons, la capacité d'accueil ne correspond pas aux effectifs des détenus. Selon le site de la Justice malgache, l'ensemble des prisons à Madagascar comptent 27 600 détenus dont 1469 femmes, 855 mineurs.

Prenons le cas de la prison de Manakara, une localité se situant dans la partie Sud-Est de la grande île : 200 personnes sont introduites dans une chambre pour 40 personnes. Oui, vous avez bien entendu honorable assistance. Des humains sont entassés dans une cellule comme des animaux. Ils y dorment toutes les nuits. Bouger dans ces conditions s'avère presque impossible. Ainsi, toutes les heures, ils sont signalés de changer de position car c'est douloureux de dormir par terre dans une seule position. A ceci s'ajoutent la chaleur suffocante et l'odeur des sueurs. Sans oublier que des traitements pareils favorisent la propagation des maladies contagieuses, les risques de contamination sont élevés. Si un seul détenu se trouve infecté, la santé de tout le monde sera mise en danger.

Aucune prison n'en fait exception, dans la capitale, à Antanimora, « La grande prison est réservée pour 800 détenus alors qu'ils atteignent 4377 dans l'enceinte ». Cela montre qu'il n'y a plus de respect aux droits de l'homme, de suite c'est cruel. Pourtant, dans une prison normale

sept détenus se partagent 21 mètres carrés. Ensuite, on peut imaginer que les cas de maladie sont fréquentes parce qu'ils ne bénéficient probablement pas de soin médical ou hygiénique.

Un jeune détenu s'appelant Marco âgé de 14 ans, un mineur, fait un témoignage de ce qu'il a vécu dans la prison de Manakara, ce fut selon lui, une expérience douloureuse, qu'il n'est pas prêt de revivre : « On m'a laissé dormir au coin de la toilette, sans donner de vêtement ou drap pour se couvrir, pendant un mois et demi ». Effectivement, c'est une maison de correction, elle est sensée ramener les égarés sur le droit chemin mais non pas un enfer. Sentir l'odeur puante tous les soirs, pendant des semaines marque une personne.

Cette condition misérable dans laquelle les détenus vivent traduit une maltraitance humanitaire. Ils ne jouissent même plus les droits fondamentaux de l'homme, les bases. Malgré, le cinquième article de la déclaration universelle des droits de l'homme qui affirme que : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. » Le pire c'est que bon nombre des détenus n'ont pas encore été jugés, ils attendent leur procès dans ce lieu insalubre et infernal. Vu la lenteur des procédures judiciaires, cela peut prendre des mois. Dans le cas où ils ne sont pas reconnus coupables, ils auraient vécu l'impensable gratuitement.

Ainsi, l'Etat malgache doit agir pour trouver des solutions afin de diminuer l'effectif élevé des détenus vulnérables qui sont 22 000, soit 75°/O en multipliant l'amélioration et la construction des prisons comme celle de l'Imerintsiatosika bien équipée et en haute sécurité. C'est-à-dire réformer de la détention. Je sensibilise tout le monde, grands et petits, autorités ou élus du peuple de considérer la personne des détenus car ils sont des hommes de chair et en os, ils méritent d'avoir leurs droits en tant que humains. Ils payeront le prix fort en purgeant uniquement les peines dont on les attribue selon la loi et les arrêtés juridiques mais ils ne seront pas sanctionnés au-delà de cela.

La vérité, publiée en mois de septembre 2020 le projet gouvernemental sur l'amélioration des infrastructures carcérales par le ministère de la justice. Il s'agit de réhabilitation des établissements vétustes et de nouvelles constructions pour lutter contre le surpeuplement dénoncé par les défenseurs des droits de l'homme. Il sera construit donc 14 prisons. C'est un bon début mais multiples changements sont aussi attendus. Il s'agit de trouver le moyen de réduire cette population carcérale. Ce n'est pas accorder non plus une amnistie à tous les détenus mais faire en sorte qu'ils ne récidivent plus. La rééducation est cruciale. Ils seront suivis de près, passerons des examens psychologiques



pour s'assurer de leur changement et de la sincérité de leur conduite. Ils doivent être conscients de leurs fautes et s'engagent à ne plus les reproduire.

Je m'adresse au ministère de la justice, il est vrai que la violence règne dans la société actuelle, les prisons restent un moyen de protéger chacun, en enfermant ceux qui défont les lois établies dans le pays mais soyons justes envers l'humanité qui est la race à laquelle nous appartenons tous. Offrant leur l'occasion de se réapproprier leur vie en commençant les choses autrement. Il s'agit de leur donner des formations professionnelles pour leur réinsertion sociale en sortant de là. Souvent, le retour est difficile car leur mauvaise réputation les rattrape. Personne ne les embauche donc ils finissent par retomber dans leurs mauvaises habitudes. Divers programmes de rééducation doivent être proposés aux détenus surtout les mineurs. Que la prison soit un lieu où ils apprendront les bonnes voies mais non un lieu qui les rend plus dangereux qu'auparavant, une école de crime. L'article 40.1 de la CIDE dispose que les Etats parties reconnaissent à tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale le droit à un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui renforce son respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'autrui, et qui tienne compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci.

FANOMEZANJANAHARY Alfred

## **La grossesse précoce : pas envie de préparer le biberon à 14 ans !**

RASAMOELINA Ny Aina Manoa & RANDRIANASOLO Andoniaina

Mesdames et messieurs, les membres du jury, bonjour !

Selon la culture malgache, un enfant est une richesse. Mais pour un enfant d'enfanter un autre est-ce un malheur ou une bénédiction ? Un enfant ne tombe pas du ciel, c'est toujours une question de sexe, un sujet complètement tabou à Madagascar pourtant d'après le classement de WORLD ATLAS « 163 sur 1000 grossesses concernent les adolescentes de 15 à 19 ans à Madagascar. » Comment un pays qui se proclame autant moralisateur sur les relations sexuelles à un chiffre aussi important sur ce qui concerne la grossesse précoce ?

Voyez-vous, Irina une jeune paysanne de 16 ans est tombée enceinte de son petit-ami, n'étant pas au-courante des moyens de contraception due à son milieu social. Pourtant l'article 5 des règles générales régissant la santé de la reproduction et la planification familiale proclame que : « indépendamment de son âge, tout individu a droit à des services complets : information, éducation, communication, prise en charge, référence en matière de santé de la Reproduction et de la planification familiale. »

N'est-ce pas alors le devoir des adultes responsables d'informer la jeune fille sur les précautions nécessaires pour éviter ce genre de situation. Voilà ou mènent le tabou sur le sexe et l'inaction du gouvernement et des adultes autour d'elle.

Mesdames et messieurs, avez-vous déjà été témoin d'une grossesse précoce ? Quel a été votre réaction ? Avez-vous accusé, critiqué en pensant « QUEL MANQUE DE MORALITE !!! » Sur quel piédestal jugez-vous la jeune fille ?

Ces jeunes filles victime de grossesse précoce ont droit à un avenir, pourtant, elles sont confrontées à une réalité encore trop précoce pour elles : LA MATERNITE. Leurs corps ne sont pas encore en mesure de porter un enfant ; à un si jeune âge, leur scolarité s'arrête. Elles doivent se préparer à devenir maman. Croyez-moi ce n'est pas facile, pour beaucoup de jeunes filles, tomber enceinte durant la scolarité est un risque de s'exposer à des sanctions sociales importantes, qui ont pour conséquences l'isolement, la perte d'estime de soi et la dépression. En effet la grossesse précoce est aussi une forme de violence morale.

Mendrika, une amie de 17ans est tombée enceinte durant sa scolarité,

elle a été victime de discrimination, de jugement, et de regard blessant par son entourage. Elle a été constamment stressée puis est tombée en dépression ce qui a compliqué sa grossesse.

Pourtant l'article 4 de la loi sur les droits et la protection des enfants stipule que «aucun enfant ne doit faire l'objet de quelque forme que ce soit de négligence, de discrimination, d'exploitation, de violence, de cruauté et d'oppression.» Donc cette jeune fille n'a pas à subir une telle maltraitance !

Voici un autre cas de Tina, à 15 ans elle a été offerte en échange d'une dote par ses parents à un inconnu et tomba enceinte contre son gré peu après. Elle a été dévastée et ne savait rien de ce qu'elle allait affronter.

L'article 5 de loi sur les droits et la protection des enfants proclame que : «Dans toute décision le concernant, l'intérêt supérieur de l'enfant, doit être la considération primordiale et déterminante.»

Le docteur Adrien Ralaimiarison, directeur générale de l'hôpital Vaovao Mahafaly de Mandritsara dans la région Sofia dit sur ce sujet que : «ils osent sacrifier l'avenir de leurs filles. Pourtant, les corps de ces adolescentes ne sont pas assez développés pour supporter une grossesse. C'est ce qui explique les complications obstétricales, les avortements spontanés, les fistules etc. J'ai opéré une jeune fille de 12 ans et pratiqué une césarienne sur une adolescente de 13 ans. Cette année, j'ai pris en main 110 cas de grossesse précoce».

Cela est un vrai désastre. Dites-nous, comment peut-on rester les bras croisés face à un avenir gâché par une grossesse ! Comment consentez à voir une adolescente devenir parents aussi tôt ! Si c'était votre fille, quelle serait votre réaction ?

Ces jeunes mamans font face à des risques très élevées d'endométrite puerpérale et d'infections systématiques par rapport aux femmes de 20 à 24 ans. Les nourrissons nés de mères adolescentes sont exposés à un risque accru de faible poids de naissance.

Prenons action ensemble car il ne s'agit pas seulement d'un problème personnel pour ces jeunes, il s'agit également d'un fléau pour notre société. Normalisons les conversations sur le sexe entre parents et enfant pour prévenir des situations non voulues, mettons en place un système de prévention chez les jeunes adolescentes pour les mettre en garde pendant la puberté, menons des actions de sensibilisation auprès des enfants et des jeunes pour les éduquer à la santé sexuelle et reproductive, aux moyens de contraception. Il faut mener des actions

de sensibilisation et de plaidoyer auprès des gouvernements et des autorités locales pour lutter contre les causes des grossesses précoces, et notamment contre les mariages précoces et les violences sexuelles et également légaliser l'avortement. Ensemble on peut apporter du changement et lutter contre la grossesse précoce.

RASAMOELINA Ny Aina Manoa & RANDRIANASOLO Andoniaina

## Mon bambin est une source de revenus

NAMOUELA RABEZARISOA Manon Tia

De Diana jusqu'à Androy, depuis les hauts plateaux d'Analamanga, du Vakinankaratra, en passant par ceux d'Itasy et en longeant les côtes Est et Ouest de mon pays, dans les 22 régions, tous s'empressent de répéter le proverbe suivant : «Harena ny Zanaka» ce qui peut se traduire par «les enfants sont richesse». En associant 'richesse' et 'enfant', le mot de 6 lettres devient synonyme d'une grande chance, d'un valeureux présent.

Touchant n'est-ce pas ?

Malheureusement, la société malgache actuelle a détourné la citation : au verbe "être" s'est substitué le verbe "faire".

En effet, aujourd'hui à Madagascar, les enfants font la richesse de leurs parents. Dans le but d'alléger la charge de travail et pour payer le pain quotidien, les Malgaches les plus démunis sont contraints de placer leurs enfants dans une activité économique dès le plus jeune âge au détriment de leur éducation ainsi que de leur épanouissement personnel. Leur main-d'œuvre est représentée telle une contribution qualifiée de 'légitime' : il est normal que l'enfant travaille car ses parents n'ont pas les moyens financiers nécessaires de garantir une scolarisation fondamentale. Alors chers Ray aman dreny (parents) ? Pour vous assurer une subsistance, faites-vous de vos bambins une source de revenus ?

Prenons pour exemple le cas de Mira, 14 ans. Issus d'une famille malgache profondément pauvre, elle et son frère vivent dans la brousse du Grand sud de l'île rouge, là où l'insécurité est prédominante à cause d'attaques récurrentes de Dahalo (criminels et pilleurs), là où la sécheresse provoque une crise humanitaire, une famine inquiétante qui prive le peuple d'eau et qui les conduit à une malnutrition ainsi qu'à des maladies graves. Un endroit où ils n'ont pourtant pas décidé de naître mais qu'ils appellent tout de même «tanàna» (la maison/le lieu, là d'où l'on vient). Du plus loin qu'ils s'en souviennent, leur mère les emmenait systématiquement à son travail, dans une carrière de pierre. C'est donc instinctivement que les enfants, âgés de 4 et 5 ans reproduisent les mouvements de leur maman durant de longues heures au soleil, cassant roches et cailloux dans l'espoir d'avoir un peu de riz pour dîner. Petit à petit, la femme s'épuisa et s'éteignit un sombre jour, laissant à ses enfants pour seul héritage de nombreuses

dettes. Le frère reprit le flambeau et continua à travailler dans les perrières. Mira alla à la ville dans le but de travailler comme domestique mais se fit rapidement traiter comme une «bonne à tout faire», battue par la maîtresse de maison et violée par son mari. Aujourd'hui, Mira s'est tournée vers la prostitution, un travail qu'elle hait mais qui lui facilite la vie. Madagascar abrite de multiples Mira sous ses airs d'île paradisiaque. Des enfants malchanceux qui n'ont même pas conscience que leurs droits sont bafoués, qu'ils méritent une enfance, loin du monde des adultes, loin de ce monde où l'argent est pouvoir.

D'ordre officiel, l'article 32 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant interdit l'exploitation économique et le travail qui compromet l'éducation, la santé ou le développement physique, mental, spirituel, moral ainsi que social de l'enfant. En ce qui concerne les lois malgaches, l'article 10 du Décret n° 2018-009 abolit les principaux cas d'atteinte aux droits des enfants, on les nomme les Pires Formes de Travail des Enfants. Malgré leur existence, ces règles ne sont pas toujours appliquées. En réalité, le travail des enfants persiste et reste dominant dans le pays : selon une étude menée par MICS, un programme d'enquête lancé et encadré par l'UNICEF dans le but d'évaluer la situation des enfants et des femmes, près de 1 enfant sur 2 exerce une activité économique en 2018. Ils sont ainsi directement plongés dans un univers qui n'est pas le leur, celui du travail.

Afin d'illustrer ces chiffres, prenons des cas réels et concrets.

Je pense tout d'abord au travail de domestique fréquent dans les campagnes reculées. Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, des adolescentes illettrées accomplissent l'entièreté des tâches ménagères du logis d'accueil : faire la vaisselle, laver une pile de linge à la main pour ensuite l'étendre, s'occuper des enfants des patrons (les laver et les nourrir), cuisiner pour toute la famille, nettoyer tous les recoins poussiéreux de la maison et j'en passe.

à cela s'ajoute le travail dans les carrières comme celle de Belobaka où l'enfant s'expose à plusieurs substances nocives, taillant pendant près de 11 heures des pierres. Dans les mines, le calvaire est le même. En 2020, plus de dix mille enfants travaillent dans l'extraction du mica, minéral précieux destiné aux industries et aux entreprises du monde. Ils creusent des puits et des tunnels, pénètrent les étroites galeries, sans air ni équipement, poumons en feu à cause de la poussière toxique.

En outre, à Madagascar, la prostitution infantile regroupe des dizaines de milliers de mineurs qui décrivent leur travail comme une prostitution de «survie». Dans les bas quartiers, les travailleuses du sexe sont poussées à bout et parfois même violentées pour un salaire minime,

## Silence mortel

RAMIMA Victorien Juliano

juste de quoi se nourrir, entre 1000 et 5000 ariary la passe. Cette activité est non seulement condamnable d'un point de vue philosophique et moral, mais en plus elle nuit à l'organisation et à l'équilibre de la société et, par-dessus tout, elle détériore la santé mentale et psychologique de celles qui l'exercent.

Dans l'optique de bannir définitivement ce genre de situations outrageantes, des organismes tels que l'Organisation Internationale du Travail luttent et défendent au maximum les droits des enfants. Ils mettent en place des programmes qui permettent aux ex-employés de maison de suivre une formation professionnelle. Une fois majeurs, ils pourront effectuer des stages en hôtellerie en tant que personnels d'entretien. L'aide de l'UNICEF est tout aussi précieuse : elle combat l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, en concevant avec le ministère du tourisme un code de conduite.

En dépit de toutes ces bonnes actions et de ces efforts, aménagements et associations restent limités sur le plan financier ! Dans mon pays, s'instruire, s'éduquer, développer ses facultés ne sont en aucun cas des priorités. Vous, parents, modèles de l'enfant, apprenez lui des valeurs justes et humaines. Ne le laissez pas à son tour être une énième victime de la haine.

Aujourd'hui je prête ma voix à tous ces enfants aigris, attristés, malheureux, blessés, brisés car ils ont été privés d'une des étapes fondamentales de la vie humaine : l'enfance. Aujourd'hui je prête ma voix à tous ces enfants qui ont été martyrs de la pauvreté, tous ces enfants qui ont été, un jour, la source de revenus de leurs parents.

NAMOUELA RABEZARISOA Manon Tia

«L'honneur appartient à ceux qui jamais ne s'éloignent de la vérité, même dans l'obscurité et la difficulté, ceux qui essayent toujours et qui ne se laissent pas décourager par les insultes, les humiliations ou même la défaite.» Une citation de Nelson Mandela, un homme ayant gardé la tête haute après avoir connu l'enfer en passant 27 longues années en prison. Il a obtenu tous les soutiens qu'il méritait.

Mais hélas, tout le monde n'a pas cette chance. Cette chance d'être épaulé par les gens qui vous aiment, qui vous écoutent, qui vous comprennent sans jamais vous juger. Une main qui vous donne l'envie de vous accrocher à la vie. Veronica, elle n'a pas eu cette chance. Une jeune fille innocente d'Antananarivo qui a mis fin à son existence le 02 Octobre 2020. Vous vous demandez sûrement POURQUOI ? Pourquoi ce choix ? Quelle est la raison de ce suicide ?

Par respect pour son âme, je vous prie de ne pas la juger car comprenez mesdames et messieurs que le harcèlement n'est pas une chose facile à surmonter, surtout dans un endroit où on pense se sentir en sécurité, se faire des amis. Et oui, Veronica était victime du harcèlement dans le milieu scolaire. «HARCÈLEMENT SCOLAIRE», c'est quoi ? C'est l'intention d'une ou plusieurs personnes de nuire à répétition avec rapport de force, disproportionné qui rend l'autre faible. Elle se manifeste par la violence, les agressions régulières que ce soit physiques, verbales, psychologiques ou même sexuels.

Pour Veronica tout a commencé à s'effondrer au collège quand sa soi-disant «DIFFÉRENCE», son bégaiement s'était transformé en une «IMPUISSANCE». À chaque fois qu'elle voulait s'exprimer, les mots se coinçaient dans sa gorge puis se transformaient en larme. La pauvre s'était toujours tue même face à des tortures, des insultes, des moqueries et des humiliations répétitifs causant ensuite son redoublement. Elle était comme un parc d'attraction. Une sorte de proie qui ne sait où se réfugier face à ses prédateurs qui se nourrissent de sa douleur, qui prennent plaisir à la voir souffrir. Les récréations étaient ses pires moments. Tout le temps, elle se disait : «J'apporte de la joie aux autres, mais qu'en n'est-il de mon bonheur ?»

En recevant des coups, rare étaient les cas où elle rentra chez elle sans bleus. Ce qui est contre la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui dispose dans son article 3 que «Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.» Le pire c'est que non

seulement les élèves l'ont mise à l'écart mais aussi les enseignants. Les ENSEIGNANTS mesdames et messieurs, eux qui sont sensés donner de bons exemples à nos enfants. Tous cela devenait insupportables. La victime commença alors à être traumatisée et sécha les cours. En plus à quoi bon aller à l'école si c'est pour subir toutes ces atrocités ? Qu'auriez-vous fait à sa place ?

En France, plus d'un jeune français sur 10 subirait une forme de harcèlement, soit plus de 750 000 enfants par an. Selon un sondage réalisé par l'American Association of Women, dans une année scolaire, 58% des élèves de la 7ème à la 12ème année ont expérimenté du harcèlement scolaire aux États Unis. Sachez cher compatriote que le harcèlement à l'école persiste aussi à Madagascar même s'il demeure encore méconnu. D'où les données de l'UNICEF lançant pour la première fois le sujet grâce à la collaboration avec l'État Malagasy le 18 juin 2018 affirme que 1 jeune sur 2 dit avoir subi des violences en milieu scolaire, c'est à environ 58%. Certains, genre 29% des élèves acceptent le châtement corporel qui les ont été infligés.

Analysons aussi le cas de Gabriel. Un jeune surdoué âgé de 15 ans qui a subi cette injustice presque tout au long de sa vie à cause d'un simple problème de croissance. Tellement il était petit que presque toute l'école le surnommait « PARASY » qui se traduit « PUCE » en français. C'est un insecte dépourvu d'ailes, sauteur, parasite des êtres humains et de divers animaux. Pour certains ce mot semblait drôle mais pour Gabriel, c'était dur d'être comparé à un parasite, un moins que rien. À force d'être le plus petit de sa salle, on le bousculait, le torturait. Quand il parlait, personne ne l'écoutait comme s'il était invisible. Des blessures provoquant des douleurs, des mots faisant saigner le cœur ont marqué son existence. Pourtant, d'après l'article 19 de la Convention International des Droits de l'Enfant de 1989, « L'État doit protéger l'enfant contre toutes formes de mauvais traitements perpétrés par ses parents ou autre personne à qui il est confié, et il établit des programmes sociaux appropriés pour prévenir les mauvais traitements et pour traiter les victimes. » Les parents envoient leurs enfants à l'école pour qu'ils s'épanouissent et deviennent quelqu'un. Mais Gabriel, que va-t-il devenir ?

Suite aux dépressions et aux troubles psychologiques dû au harcèlement, l'avenir de Gabriel s'est achevé. À cet instant où l'on parle, il ne va plus à l'école et ne pense plus y mettre un pied. Sûrement par traumatisme. Il reste chez lui, caché sous son ombre gardant le silence. Alors que qui sait si grâce à ses compétences, il aurait pu faire de ce monde un monde meilleur ?

Mesdames et messieurs, très honorables membres du jury, voyez-vous

maintenant que ces agissements peuvent causer des fins tragiques ? Est-ce que cette réalité insoutenable possède une place au sein de l'école ? Moi en tant qu'élève, je dis « NON ». Alors ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS, disons « NON AUX HARCÈLEMENTS SCOLAIRES » ! Réagissons pour tous ceux qui ont souffert et qui en souffrent encore !

L'école est le cœur du problème, donc les solutions s'y trouvent. Elle est le premier remède contre toutes sortes de violences puisque comme nous le savons tous, elle constitue le lieu d'apprentissage du civisme et de la citoyenneté. Les établissements scolaires doivent alors faire connaître aux élèves que le harcèlement est un délit. Il est de leur devoir de repérer les victimes et de les aider à se confier en engageant un psychologue afin qu'ils ne commettent pas l'irréparable. Cher témoin, sachez que savoir et ne rien dire, c'est être coupable et participer au harcèlement. Faites comprendre aux harceleurs que le silence des victimes ne définit pas qu'ils ne soient pas blessés. À vrai dire, ils sont si dévastés qu'aucun d'entre nous ne peut exprimer ce qu'ils ressentent et supporter ce qu'ils endurent. Et vous, les parents, faites preuve de soutien à vos enfants car vos paroles les redonneraient confiance en eux. Je fais aussi appel à l'État pour mettre en place une association regroupant les victimes où ils peuvent se confier, se comprendre, s'échanger des idées entre eux.

On n'a pas pu sauver Veronica, Gabriel et tous ces harcelés, mais je crois que toutes les cruautés qu'ils ont vécues nous feront réfléchir et pourront sauver d'autres. Alors ces victimes auront l'honneur qu'ils méritent et qu'ils ont toujours mérité.

J'espère qu'à nos yeux, leur sang et leur larme ne seraient pas que de simples gouttes d'eau qui coulent.

RAMIMA Victorien Juliano

## Un monde cruel

NAMOUELA RABEZARISOA Manon Tia

Un an d'attente, neuf mois de jouissance, en patience d'attendre le jour J, par le plus grand des hasards l'attente est devenue un regret.

Pourquoi l'attente est devenue un regret ? Tout simplement, car l'enfant était différent.

Mesdames et messieurs bonjour !

La discrimination des personnes en situation d'handicap est devenue un fléau dans la vie quotidienne des hommes et des femmes, d'adulte ou d'enfant, directeur ou vendeur ; dans la société ou dans la communauté ou vous et moi sommes encore indifférents envers les personnes atteintes d'infirmités et ces personnes souffrantes et sont encore victimes de discrimination. On les distingue et les juge selon leur handicap, alors que ce sont des êtres humains. Peut être qu'ils sont différent physiquement ou bien mentalement...mais ils sont comme vous et moi, avons des sentiments, avons le droit de vivre paisiblement. Et pourtant, ils sont obligés de vivre dans l'ombre par peur d'être rejeté.

La situation que je viens de vous invoquer n'est qu'une triste réalité de la vie quotidienne de ces personnes.

Or, selon la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme article 1 dispose que : « tous les êtres humains naissent libre et égaux en dignité et en droit. Ils ont doués de raisons et de conscience et doivent agir des unes envers les autres dans un esprit de fraternité ».

D'après Omer KALAMEU, un conseiller au droit de l'homme, plus d'un milliard de personne dans le monde vivent avec une forme d'handicap qui se manifeste par une infirmité d'ordre physique, mental et sensoriel.

à Madagascar, les personnes en situation d'handicap sont estimées à 15% de la population selon la statistique de la Banque Mondiale en 2012.

Et pourtant, ils sont mises à l'écart et subissent toutes formes violences que ce soit physiques, morales ou bien verbales. On ne leur laisse pas la chance de jouir pleinement leur droit alors que c'est déjà un énorme poids pour eux le fait d'être déjà infirme.

Prenons le cas de ROBERT, un homme de 35 ans, victime de

discrimination sociale à cause de son infirmité. Cet individu ne pouvait pas marcher en raison de mal formation à la naissance, il devait ramper à vie sur ses deux mains pour se déplacer. Il n'a jamais eu des soins adaptés dû à la situation précaire de sa famille. Il est méprisé, rejeté par la communauté et même par sa propre famille. Moi-même, j'ai été témoin de ces actes.

En voyant son regard et l'expression de son visage, il se sentait très mal, désemparé et complètement désespéré. C'est compréhensible pour certaines familles que ce ne soit pas facile de vivre avec ces personnes mais est-ce une raison pour leur infliger un sentiment de mépris et de culpabilité.

Il n'y a pas que ROBERT qui vit ce phénomène inéluctable, d'autres vivent et subissent encore le même calvaire, dans la vie sociale, à l'école, au travail .Pire encore, il y a ceux qui se voient refuser le travail en raison d'handicap malgré leur qualification et leur capacité identique qu'aux personnes valides. Or, être handicapé ne signifie nullement incapacité de travailler. Par ailleurs, la loi 2003 044 portant code de travail Malgache prévoit dans son article 105 que : « aucune discrimination ne peut être faite en matière de travail ou d'emploi à l'égalité de capacité et d'aptitude entre les personnes valides et les personnes handicapés du fait de leur handicap ». Donc, si c'était votre frère ou votre père ou vous et moi ? Comment se sentirait à l'égard de tout cela ? Si on essayait de nous mettre juste un bref instant à leur place. Et qu'en est-il de l'effectivité de l'application de la convention relative aux droits des personnes handicapées qui a pour objet de protéger et assurer la pleine jouissance et tous les droits de l'homme et de toutes libertés fondamentales pour les personnes handicapées et de promouvoir le respect et leur dignité intrinsèque ? Par personnes handicapées, on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles et sensorielles durable dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine effective participation à la société sur la base d'égalité avec les autres.

Nous voulons que cette situation cesse, disons stop à la discrimination faite à l'égard des handicapées.

En vigueur de tous, cela sensibilisons les familles, la communauté et la société pour apprendre à vivre avec ces personnes, entraïdons-nous, prenons soins les uns des autres et accomplissons notre part de responsabilité envers eux et arrêtons de juger et vivons tous en paix.

Mais en dépit de tout cela, nombreux sont encore les personnes vivant avec forme d'handicap qui vivent encore dans la pauvreté

## Un enfant : un jouet

ESHKOL Tedjao & RASOARIMANANA Kanto Nicole

et qui ne bénéficie pas des soins nécessaires pour leur réhabilitation comme le cas de Robert. On ne peut pas blâmer les familles pour cela. Certes, Madagascar est un pays en plein développement, mais d'abord l'Etat devrait chercher des initiatives pour promouvoir leur droits et regarde de près leur situation avec le recensement national. Par la même occasion, pourquoi l'Etat n'identifierait pas les personnes vulnérable dans chaque famille en offrant d'aide et la protection nécessaire afin qu'ils puissent bénéficier des soins. Créer des instituts de formations spécifiques avec des dispositions accessibles pour que nous nous retrouvions tous sur le même pied d'égalité pour faciliter le développement de notre pays.

Mesdames et Messieurs, chers compatriotes, les membres du jury, aux noms de toutes ces personnes que je leur prête ma voix et je plaide aujourd'hui et vous conjure vous l'Etat Malgache de chercher des perspectives d'avenir plus attractif et approfondi pour promouvoir les droits des personnes handicapées à Madagascar et ne pas seulement se limiter par des simples solutions et que l'éducation inclusive soit effective.

Merci

NAMOUELA RABEZARISOA Manon Tia

Mesdames et messieurs, cher public. Nous sommes Honorées d'être parmi vous en ce jour pour évoquer un sujet assez délicat qui est en effet LE VIOL. Nous comprenons que le viol dont nous allons vous parler ici même est un acte sexuel grave et impardonnable. Le viol est un acte sexuel par lequel le ou la victime subit une violence, une ruse ou bien une torture que ce soit physique ou morale.

La plupart du temps ce sont des jeunes femmes et des enfants qui sont le plus fréquemment victimes de violence.

Cher public, nous défendons tous les victimes de viol en étant adolescent actuellement, on va défendre plus principalement les jeunes enfants. Plusieurs enfants sont violés ou séquestrés chaque années et le nombre de victimes ne cesse d'accroître jusqu'à présent. Prenons exemples de notre ville Tamatave, pour l'année 2020, on a enregistré un nombre des cas de viol allant de 120 , et pour l'année dernière le nombre de cas a augmenté et ainsi s'est élevé au nombre de 140 cas de viols ce qui fait beaucoup ( Selon un Responsable de la Police nationale au commissariat du premier arrondissement de la ville de Toamasina). Il y a encore un grand nombre de victimes qui ne sont pas encore quantifiés dans ces chiffres, beaucoup d'enfants surtout, n'osent pas en parler par peur de la pression sociale et des représailles des autres.

Prenons cette fois-ci un exemple basé sur des faits réels, il y a quelques années, à Ambatotsondrona, sur un village dans la commune AMPASIMBE Manantsatrana une petite fille résidante chez son oncle et sa tante dont je ne mentionnerai pas le nom, âgée de 10 ans avait été violée par son propre oncle, cet oncle avait toujours abusé d'elle auparavant, il l'avait forcé à avoir des relations sexuelles avec la petite fille pendant que sa tante était absente. La petite fille était ainsi terrorisée, n'avait pas osé en parler à sa tante ni à son entourage de ce que faisait son oncle .Son rêve apparemment était de devenir policière, mais dû au viol, ce rêve n'as pas pu être réalisé, la jeune fille eut plus tard quelques troubles mentaux et psychiques l'empêchant de continuer ses études (selon un membre de la famille de cette jeune fille).

Une jeune enfant ayant subi des atrocités pareilles telles que le viol ne l'oubliera jamais au court de sa vie puisque les dégâts causés par cet acte sont irréparables. Cela peut en effet provoquer des troubles

mentaux et physiques les poussant parfois aux suicides et dans des cas très fréquents la victime pourrait même avoir des retards sur ses études et des recules dans sa vie. De plus, chaque année des milliers de personnes meurent de la violence sexuelle. Pourtant les enfants ont le droit d'être protégés de tout acte d'agression. Et la Justice, mes dames et messieurs, pourquoi de nos jours n'agit-elle plus ? Comment peuvent-ils laisser passer des atrocités pareilles se produire ?

Dans notre pays, on ne reconnaît pas la justice car ce ne sont que des paperasses. D'un autre côté face à l'injustice ce qui est très attristant, beaucoup de personnes appliquent le régime traditionnel ayant pour but de forcer les victimes de viol à se marier l'agresseur en lui-même contre de l'argent ou ce qui est aussi appelé chez nous comme «Tampim-bava» pour que les parents ou l'entourage de la victime n'aillent pas aller porter plainte. Est-ce que c'est à cause de la pauvreté ou de la peur que les parents et l'entourage acceptent cela ? L'article 34 a et b de la CD.E mentionne «que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale: que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitutions ou autres activités illégales.»

Beaucoup de plaintes, faute de preuves suffisantes aboutissent à des non - lieux ou à des classements sans suite. Parfois même, le violeur ou l'agresseur obtient des sorties provisoires et s'échappe ainsi aux assises et s'en tire à bon compte en évitant la justice.

Nous demandons à tous les hauts placés, à tous les chargés de ce genre d'affaires et surtout à LA JUSTICE et tous ces figurant d'y prêter attentivement attention car cela détruit des vies. Punissez-les ! Condamnez-les ! Rendez justice aux victimes .L'articles 332 du code pénale Malagasy ne précise-t-il pas que : «Le viol est puni des travaux forcés à temps s'il a été commis sur la personne d'un enfant au-dessous de l'âge de 15 ans accomplis ou sur une femme en état de grossesse apparente ou connue de l'auteur .Dans les autres cas, le viol ou la tentative de viol sera puni de cinq à dix ans d'emprisonnement.» L'inceste est puni d'un emprisonnement de 5 à 10 ans et d'une peine d'amende de 4.000.000AR 20.000.000 Ar.

Il est temps d'ouvrir les yeux et d'agir pour que Madagascar aie une sécurité favorable. Ne voudriez-vous pas aussi un monde où les femmes et les jeunes filles puissent cohabiter avec les hommes en paix, sans craintes ? Ces pauvres victimes! Quoi dire! Que conclure ? Comment pourrions - nous avoir la conscience tranquille en sachant que quelque part il y a beaucoup de victimes qui pleurent, souffrent à cause de ce violence sexuel ? Mettons-nous à leurs places... Ecoutons - les !

Nous pourrions réunir nos forces pour mettre fin aux viols .Précisons les responsables de l'Etat d'être très sévères en punissant les malfaiteurs.

Des différentes associations et organisations peuvent sensibiliser et aider la population comme «L'association FITIA». Nous demandons aux responsables de fournir de nouveaux centres comme «Centre Vonjy» pour prendre en charge les victimes du viol. Nous demandons aussi au Ministre de l'éducation d'introduire la lutte contre le viol dans le programme scolaire.

Cher public, si vous voyez des cas de viols dans la société, n'hésitez pas de les informer aux postes de la police ou à la gendarmerie, par exemple à l'Hôtel de police de Toamasina au bureau du P.M.P.M.

Il ne faut pas considérer les enfants comme un jouet car ils sont l'avenir de notre pays. Donc, ils méritent d'être respectés, d'être protégés, d'être bien occupés et avoir une bonne éducation.

Vous, membres du jury, mes dames et messieurs ! Accepteriez-vous qu'une de votre entourage subisse une telle chose ? Se faire agresser que se soit sexuellement ou mentalement ? On le sait tous probablement que NON ! Donc réagissez un peu, écoutons plus les victimes et ne sous-estimons pas la gravité des faits pour faire en sorte que tout cela puisse enfin cesser. Pourquoi pas aujourd'hui ?

ESHKOL Tedjao et RASOARIMANANA Kanto Nicole

---

#### BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

CDE : Conseil Développement Étude  
PMPM : Police des Mœurs et de la Protection des Mineurs



## Prisonnière de sa propre maison

TSIRINANDRO Flanie

Si je pouvais revenir en arrière, changer les choses ; je ne me marierais pas. On se dit oui devant Dieu, devant les hommes pour le meilleur et le pire mais je me suis toujours demandée quand le meilleur viendrait. J'en ai souffert. En fait, je me suis mariée assez jeune. J'étais si amoureuse que je ne voyais pas les signes avant-coureurs qui m'avertissaient disait-elle les larmes aux yeux. Au nom de l'amour, on m'a maltraité, on m'a fait du mal et on a abusé de ma naïveté. Que ne fait-on pas par amour ?

Mesdames et messieurs, les membres du jury, bonjour! Ces paroles sont celles de ma cousine. Elle était une victime de violence conjugale en 2020. Une situation qui m'a consternée, bouleversée.

Il faut dire que partout à travers le monde, on constate une hausse de la violence pendant le confinement dû à la pandémie covid 19. Le journal Le monde, de cette année affirme que plus d'une femme sur trois a révélé subir des agressions dans leurs foyers. La déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 affirme cependant que : «Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants».

Qu'est-ce-qu' une violence conjugale ? Elle désigne les actes de violences au sein d'un couple ; une agression physique, sexuelle, morale ; un chantage affectif ou financier dans le but de faire souffrir son ou sa partenaire. La RFI, ou la presse Malagasy telle que Midi Madagascar, sont unanimes, la violence conjugale s'est intensifiée ces dernières années. Une ONG C-For-C (Capacity - building For communities) spécialisée dans la lutte contre les violences basées sur le genre a mené des enquêtes dans la capitale entre avril 2019 et avril 2020. Huit femmes sur dix, se disaient en être victimes dans les quartiers faisant l'objet d'études. Même si il ne s'agit que des données partielles, on peut se référer la dessus et imaginer ce qui se produit dans le reste du pays.

Chers publics, ma cousine Clairette a 25 ans et son fils n'avait qu'un an au moment des faits. Son mari, est un homme, je dirai sociable. Il était très apprécié de son entourage et de notre famille. Par contre, il avait un faible pour les boissons alcooliques. En tout cas, il était toujours partant pour boire un coup. Et il aimait dire avant de quitter une fête « c'est le

dernier verre... allez pour la route». Donc, il était souvent ivre. Clairette arrivait encore à tolérer son état d'ivresse fréquente en revanche dès qu'il goûte à l'alcool, il devient agressif et violent, une autre personne. Il ne raisonne plus et devient comme fou. Il battait sa femme. Il commence par l'accuser de n'importe quoi, parfois des choses insensées puis les coups partent. La pauvre ne peut se défendre contre lui. Heureusement que leur petit garçon n'en est pas véritablement conscient. Au début, elle arrivait à cacher le comportement violent de son mari, car dès qu'elle voit son visage défigurée, elle ne passe pas chez ses parents durant quelques jours prétextant être trop occupée par le travail. Mais les choses ne restent pas cachées très longtemps.

Or l'Etat malagasy condamne la violence domestique, dans sa loi N 2000-21 du 28 novembre 2000, des mesures répressives plus sévères ont été introduites en cas de violence conjugale et familiale, à savoir deux à cinq ans d'emprisonnement si les coups et les blessures n'ont occasionné aucune maladie ou incapacité de travail, alors que dans les autres cas la peine serait d'un emprisonnement de six jours à deux ans et d'une amende de 25.000 à 90.000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement selon l'article 311 du code pénal. Il faut préciser seulement que l'amende évolue avec le temps.

Sachez mesdames et messieurs qu'Olivia aussi a connu une vie conjugale mouvementée. Elle a 23 ans et habite à Ambodisaina. Elle avait un mari qui ne se souciait pas de sa famille mais se servait d'elle comme une moins que rien. Elle était exploitée par son époux. Olivia se chargeait de tout, elle rapportait l'argent dans la maison, faisait le ménage et la cuisine. Quant à son mari, il ne travaillait pas. C'est lui par contre qui gère le salaire, il le gaspille dans l'alcool et la cigarette. Olivia a failli un jour se trouver en prison à cause de lui car son patron lui avait confié de garder son argent pendant quelques jours. Son mari a volé cet argent avant de s'enfuir dans la nature. Alors, son patron avait porté plainte en l'accusant de vol. Mais heureusement, son patron avait laissé tomber cette affaire car il avait compris que son mari était fautif mais non elle.

Quelques mois plus tard, son mari était revenu. Alors qu'elle était sur le point de le dénoncer à la police, son mari a tout compris. Il l'avait violée et l'avait poignardée sur le genou.

C'est révoltant, Olivia et Clairette ne méritent pas une telle vie. Est-ce un mauvais choix ou de la malchance ? La société n'est-elle pas un peu responsable de ce qui arrive à ces femmes maltraitées ?

La coutume et la culture malagasy encouragent les attitudes dominatrices des hommes. Les femmes malagasy sont perçues comme

## Un petit billet et tout est réglé

RANDRIAMBOAVONJY Jerry Nathan

étant faibles physiquement et mentalement, une charge. Mais la réalité est autrement, elles sont des véritables piliers dans le foyer. Elle s'occupe des tâches domestiques, de la gestion du budget familial, première responsable de l'éducation des enfants, certaines travaillent aussi comme salariées, ou dans les champs, et tant d'autres. L'éducation qu'elles ont reçue explique leur comportement, le fait qu'elles soient passives dans le mariage. On leur a enseigné de ne jamais exposer leur vie de couple, d'être patientes et tolérantes.

Honorable assistance, mesdames et messieurs le jury, la situation des femmes malagasy ne va pas s'améliorer d'ici peu car l'influence culturelle fait obstacle. Néanmoins, il faut continuer le combat afin que les générations futures n'en souffrent plus. Elles vivront une meilleure condition de vie. En attendant, les coupables, les maris violents, doivent payer le prix de leurs erreurs. J'interpelle le ministère de la justice d'appliquer les lois en vigueur et de ne pas faire exception. Se disputer dans un couple est courant mais battre est inconcevable. Ce sont les animaux qui subissent cela. Aux parents, il faut revoir l'éducation des enfants surtout les filles, ne les laissez pas dans l'ignorance mais apprenez à vos filles leur droit et devoir, ce qu'elles doivent accepter et refuser à tout prix dans le cadre du mariage. A ceux qui se préparent au mariage, il existe d'autres moyens d'expression que les violences. Il est important de dialoguer. Pour les hommes, ne vous conduisez pas comme des bourreaux qui attendent avec impatience le moment où le prisonnier sera mis à mort. Elles souhaitent vivre avec vous dans un foyer d'amour mais non dans une prison.

TSIRINANDRO Flanie

La corruption est la perversion ou le détournement d'un processus ou d'une interaction avec une ou plusieurs personnes dans le dessin, pour le corrupteur, d'obtenir des avantages ou des prérogatives particulières ou, pour le corrompu, d'obtenir une rétribution en échange de sa complaisance, on l'observe dans tous les pays du monde. Ici le sujet dit : un petit billet et tout est réglé. Il s'agit de la corruption. Pour on savoir un peu plus sur le sujet, on va voir qu'elles sont les causes qui mènent à la corruption puis ces conséquences.

Portant notamment sur les niveaux de corruption perçue dans le secteur public pour 180 pays dans le monde dont Madagascar. Les données ont été collectées en 2019. Le score de l'IPC pour Madagascar est de 25 sur 100, note équivalente à 2,5/10. Soit 189 rang sur 180 pays. On voit qu'est ce qui cause tout cela. Les causes de la corruption : parmi les causes de la corruption à Madagascar figurent

- La pauvreté, cela nous pousse à faire de la corruption car déjà les rendements sont basés et ne couvrent pas tout nos besoins. Prenons comme exemple les policiers de la route qui prennent de l'argent au conducteur, déjà ça donne de l'avantage pour eux deux, du côté conducteur éviter les grosses amendes et côté policier il reçoit de l'argent et toute est réglés

- La fragilité des institutions, c'est à dire les institutions échouent durablement à répondre aux attentes légitimes de la population dans le domaine de la sécurité, des services sociaux et économiques de base, et de l'État de droit. Cela est due aux crises financière, crise écologique, crise sociale. Elles déstabilisent les institutions autour desquelles s'organise notre vie collective, comme par exemple la famille, l'école, l'État, les institutions internationales...

- La mauvaise gouvernance qui entraînent les crises répétitives, l'instabilité politique, la faiblesse de l'accès à l'information et la culture de l'argent facile et l'opportunisme. Face à ces situations, les défis sont énormes. Suite à la crise du covid-19, les réalités sont d'autant plus alarmantes, et risquent d'avoir empiré la situation. D'après les sondages effectués par TI-MG, 76% de la population à Madagascar pensent que la situation de la corruption s'est empirée durant les 12 derniers mois. 83% pensent que le pouvoir actuel ne fournit pas assez d'effort pour la lutte contre la corruption, et 27% des utilisateurs du secteur public ont recours à la corruption.

- La loi du plus fort, c'est à dire que c'est la loi qui implique que c'est l'individu le plus fort, le plus puissant qui détient le pouvoir. Prenons comme exemple dans les tribunaux lors des jugements, la vérité n'a plus sa place mais se sont ceux qui donne un peu plus d'argent qui gagne.

On avait vu les causes de la corruption. Maintenant voyons qu'elles sont ses conséquences.

Pourquoi le FMI se préoccupe-t-il tant de la corruption ? C'est simple : le rôle du FMI est de préserver la stabilité de l'économie mondiale et de promouvoir une croissance économique vigoureuse, durable, équilibrée et inclusive. Or, lorsque la corruption est endémique et institutionnalisée, cette mission devient difficile, voire impossible à remplir.

La corruption est un problème car :

- Concrètement, la corruption affaiblit la capacité de l'État à faire son travail. Elle rabote les recettes dont il a besoin et pervertit les décisions budgétaires, car les autorités peuvent être tentées de favoriser les projets qui rapportent des pots-de-vin au détriment de ceux qui créent de la valeur économique et sociale. C'est mauvais pour la croissance comme pour les perspectives économiques. C'est mauvais pour l'équité et la justice, car les pauvres sont ceux qui souffrent le plus de la diminution des dépenses sociales et des sommes investies dans le développement durable. C'est également mauvais pour la stabilité économique, car des rentrées fiscales réduites, combinées à un usage dispendieux des deniers publics, constituent un mélange toxique qui dégénère facilement en déficits incontrôlables.

- D'une manière plus générale, la corruption endémique peut fissurer les fondements d'une économie saine en dépréciant les normes sociales et en sapant les vertus civiques. Quand les riches ne paient pas leurs impôts, c'est l'ensemble du système qui perd en légitimité. Lorsque la tricherie est récompensée, lorsqu'il apparaît que les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour les nantis, la confiance cède le pas au cynisme et la cohésion sociale se fragmente. Au pire, cela peut déboucher sur des dissensions et des conflits civils.

- Elle empoisonne les âmes, c'est un phénomène particulièrement délétère pour la jeunesse. Quand la corruption est profondément enracinée, trop de jeunes n'entrevoient aucune perspective d'avenir, aucun but auquel aspirer ; impossible de participer à la vie sociale, de lui imprimer leur marque, de s'y épanouir ou d'y apporter leur contribution. Ils perdent toute motivation à faire des études, puisqu'ils savent que la réussite dépend des relations et non des capacités.

Abandonnant leurs illusions, ils deviennent désengagés, désenchantés. Ils perdent espoir.

- En conséquence, on croit également que la fonction publique n'a plus de direction que bon nombre d'éléments dans le secteur public sont corrompus, et que la plupart des entreprises privées qui font affaire avec le secteur public le sont aussi. Le public, et les fonctionnaires eux-mêmes, ne considèrent pas la fonction publique comme une entité au service public, mais comme une entité qui n'a pas obligation de rendre compte à la population qu'elle s'est engagée à desservir

On avait vu les conséquences de la corruption et maintenant on va voir les solutions face à cette corruption.

Les solutions face à la corruption sont :

- Mieux connaître et détecter la corruption, il faut analyser la source de la corruption, c'est à dire trouve d'où vient la corruption et pourquoi il y a la corruption dans notre pays.

- Former et sensibiliser les agents publics et les élus, apprendre aux agents et au élus a ne pas adopter la corruption donc les former a être un agent loyal envers la loi et ses fonctions

- Donner des sanctions envers ceux qui adopte la corruption par exemple des condamnations pour les corrompus et licenciement pour les agents publiques qui le pratique.

- Priver les agents ou les élus corrompus de ses fonctions comme des mise a pied ou même le renvoyer

- Engager des contrôleurs pour surveiller les policiers et toute les agentes publiques qui pourraient faire de la corruption. Par exemple, Installation des caméras dans les bureaux et dans la rue pour les surveiller

Pour conclure, la taux de corruption est très élevé à Madagascar, le causes de cela sont la pauvreté, la fragilité des institutions, la mauvaise gouvernance et la lois du fort, ça a mène a des conséquences fréquent comme l'affaiblit de la capacité de l'État à faire son travail, fissurer les fondements d'une économie saine en dépréciant les normes sociales et en sapant les vertus civiques, Elle empoisonne les âmes surtout des jeunes et croire également que la fonction publique n'a plus de direction. Donc pour faire face, il faut mieux connaître et détecter la corruption et puis former et sensibiliser les agents publiques et élus, donner des sanctions, priver les agents les corrompus de leur fonction

## Violence policière

BOTOTSARA Sarobidy Jocia Lauren

et engager des contrôleurs et maître des caméras partout pour la surveillance. Pourrons-nous s'en passer de la corruption ?

RANDRIAMBOAVONJY Jerry Nathan

LA MAJORITE DU PEUPLE MALGACHE ONT PEUR ET NE FONT PAS CONFIANCE A LA POLICE, POURQUOI ?

La police est devenue une arme de peur qui abuse de ses privilèges contre les citoyens ; on voit souvent ces actes et cela est devenu une habitude au quotidien des gens lors des contrôle inopinée et patrouille.

La constitution de la 4eme République dans l'article 06 dispose que : «La loi est l'expression de la volonté générale, elle la même pour tous, qu'elle protège ou punis». Est-ce vraiment appliqué ?

Un cas qui restera toujours dans la mémoire des malgaches, c'est ce qui s'est passé à Antsakabary Nord de Madagascar, Région Sofia. En Février 2017, des policiers ont incendié 5 villages de cette commune, infligé des actes de torture et mauvais traitement à ces villageois. Après que 2 POLICIERS qui étaient venus arrêter des personnes accusées d'un vol d'un canard, ont été tués par la foule. Par la suite, une femme âgée, incapable de s'enfuir a succombé des brûlures lors de l'attaque. Tous ces actes constituent la violation des droits de l'homme d'après ce qui est écrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme article 05 dispose que : «Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou des traitements cruel ou dégradant».

Il est totalement inacceptable que des policiers infligent des mauvais traitements et des violences aux citoyens alors qu'ils ont le devoir de les protéger ! Ces policiers ont commis attentatoire à l'intégrité physique.

Ces paysans font partie des 80% de la population qui vit dans le secteur d'activité primaire (selon matin MADAGASCAR ), malgré cela certain d'entre eux vit de jour en jour une vie de gagne-pain alors que dans une fraction d'une heure tous est partie en cendre et rien ne deviendra comme avant ; ils ont été victime , ils ont osé porte plainte mais cinq année ce sont écoulé ,jusqu'à présent personne n'a été amener répondre de ces acte et le crime reste étouffée impunie .

à vous qui sont réunie aujourd'hui, je m'adresse à vous, savez-vous que la violence policière se manifeste sur tout pratiquant pendant des enquêtes préliminaires en bafouillant ainsi que les principes de la présomption d'innocence.

Aujourd'hui derrière cette plaidoirie, Au nom de tous ce qui ont subi la

## Qui pourra me sortir de là ?

RANDRIANJAVELO Ny Aina Manoa

violence policière, au nom de nos blessure, cicatrice, et traumatisme, je suis ici en tant que porte-parole, écouter nos vois, nos cris : «ON MILLITE CONTE LA VIOLENCE POLICIERE !!!»

ON VEUT QUE MADAGASCAR PRENNE CONSIENCE DE CES ACTES QU'ILS ONT TOUJOUR IGNORÉS.

il faudrait que les autorités malgache prennent des mesure décisives pour éliminer la culture bien ancrée de l'impunité qui entoure les homicides, la torture et les autres formes de mauvaise traitement perpètes par les forces de sécurité ;et prennent immédiatement des mesures pour que tous personnes soupçonnée d'une quelconque infraction soit protégé de la torture et de toute autre mauvaise traitements au moment d'une arrestation et détention .

Pour y remédier, on propose que leur donne une formation de droit de l'homme sera nécessaire et une formation en matière des personne appréhendées.

Au nom de cette sinistre réalité, une justice indépendante, j'invite l'Etat à appliquer la loi de la constitution et de pendre sa part de responsabilité.

Merci de votre attention !

BOTOTSARA Sarobidy Jocia Lauren

à Madagascar, de nos jours, avoir une place dans l'administration est dit comme une bénédiction pour la famille. Il est comme un signe de privilège et un avantage d'avoir un membre de la famille parmi les autorités. Or parfois la famille abuse de ce poste pour parvenir à leur fin personnelle, et se rue vers le trafic d'influence ou dit aussi collusion.

Laissez-moi vous raconter l'histoire de Lucien, un jeune malagasy enfant de parent paysans qui habite à la campagne. Il fréquentait l'école du village et il aimait par-dessus tout étudier. Ses proches familles et ses parents malgré leurs niveaux de vie de campagnard ; pauvres paysans ; contribuaient tous pour financer ses études pour que Lucien réussit et qu'il soit la fierté de la famille et de son village natal. Pour atteindre ses rêves ; il a bien travaillé et enfin il a pu réussir à finir ses études avec succès. Suite à ses résultats il a décroché un bon poste haut placé. Le moment de son embauche a été le début de ses souffrances car il est victime de harcèlement de toute la famille et des connaissances en lui rappelant toutefois qu'il n'aurait eu son poste sans leur aide donc il ne pourra jamais les laisser tomber quoi qu'il arrive. Cette dette morale lui pousse à dépasser les limites et abuser de ses pouvoir tels la corruption et les trafics d'influences pour satisfaire ses proches et fini par se culpabiliser. Il est dit dans le vieux proverbe malagasy «Aleo very tsikalakalam-bola toy izay very tsikalakalam-pihavanana» c'est-à-dire qu'il vaut-mieux perdre de l'argent plutôt que de perdre le fihavanana, donc répondre aux besoins de ces proches est devenu plus importants à ses yeux que la justice et la loyauté envers son pays et son travail. Lucien devint alors corrompu et détourne des fonds publics. Selon l'article 175.2 du code pénal Malagasy sur le favoritisme : «Sera punie de deux à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 10 millions à 200 millions d'Ariary, ou de l'une de ces deux peines seulement, toute personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou investie d'un mandat public électif ou exerçant les fonctions de préposée administratif, agent de l'Etat, des Collectivités Territoriales, des établissements publics, ou toute personne agissant pour le compte de l'une de celles sus mentionnées qui aura procuré ou tenté de procurer à autrui un avantage injustifiée par un acte contraire aux dispositions législatives ou réglementaires ayant pour objet de garantir l'égalité d'accès et l'égalité des candidats dans les marchés publics et les transferts contractuels de gestion des services publics.» Dans cette culture malagasy qui vénère le dit «Fihavanana», l'issue est

assez compliquée et selon Francisque RAVONY, et un de nos anciens premier Ministre « S'il y a encore le fameux fihavanana il est difficile d'éradiquer la corruption à Madagascar ». Le Pauvre Lucien... de bon matin devant son bureau de longue file d'attente pour lui demander une faveur jusqu'à tard le soir; il ne pouvait plus faire correctement le travail pour lequel il a été qualifié, il vit dans la crainte et la peur en se disant : « qui pourra me sortir de là ? »

Mesdames mesdemoiselles messieurs mettez-vous une seconde dans la peau de Lucien, pourriez-vous supporter cette souffrance qu'il endure tout le temps. D'une part la peur de lois existant en connaissance des causes comme le précise clairement Art. 172 (nouveau) de la loi 2016-020 «- Dans tous les cas exprimés aux articles 169 et 171, le condamné sera déclarée à jamais incapable d'exercer une quelconque fonction publique. Il sera toujours prononcé une amende de 500 000 Ariary à 30 millions Ariary.» Qui fait qu'il est entre le marteau et l'enclume d'une part par rapport à la perte de son source de revenu d'autre part la pression de ses soit disant familles ou proches abuseurs. La corruption est un frein qui stop la croissance économique d'un pays. Allons-nous rester les bras croisés devant cette injustice ? Notre pays est classé au 185<sup>e</sup> rang de lutte contre la corruption sur 187 pays dans le monde. Quand est-ce que nous nous déciderons à agir qui le fera si ce ne sera pas nous. Je vous suggère de revoir les lois contre cette corruption et les rendre plus sévère, bien enquêter sur le cours de l'argent qui circule dans l'état. Il ne doit pas y avoir d'amiable dans ce domaine la famille ne doit pas s'emmêler. N'acceptons plus cela et disons tout : « stop à la corruption », sensibilisons le public tous ensemble nous pouvons le vaincre et améliorer la coopération et les moyens de dénoncer et d'éradiquer la corruption qui représente une vraie plaie pour la société et le pays. C'est le moment de faire régner la justice et le changement viens de nous pour qu'enfin Madagascar notre île adoré ne souffre plus de cette humiliation, qu'il soit enfin libéré et devient un pays exemplaire où règne la vérité, l'honnêteté, la transparence et la justice. N'attendons pas les autres, soyons le changement que nous voulons voir dans notre pays. Si nous nous unissons nous pouvons vaincre cette faiblesse. Commençons dès aujourd'hui car depuis deux ans, il existe un mouvement de lutte contre la corruption : le pole anti-corruption ou PAC qui réunit tous les magistrats et juges malagasy afin de les sensibiliser face à cette catastrophe qui attire le pays vers la ruine. Ne laissons pas ces efforts à vains, continuons pour sortir de là !

RANDRIANJAVELO Ny Aina Manoa



Concours organisé par



avec le soutien de

